Novembre 2016
N°187
Trimestriel
Prix : 0.10 €

Ardennes Force Ouvrière

Dispensé de Timbrage Charl.Méz.CTC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Ce numéro est disponible sur le site de l'UD FO des Ardennes :
http://08.force-ouvriere.org/Publication-Ardennes-Force,325

C. G. T. FORCE OUVRIÈRE
PROGRÈS LIBERTÉ
CONTRE TOUTE EMPRISE POLITIQUE

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous. »

Sommaire :

Page 1 : édito du SG
Page 2 et 3: Point sur la rupture conventionnelle
Page 4 : El-KHOMRI, action du 15 septembre – le dessin de FAB – Formations 2017
Page 5 : AFOC - Facebook
Page 6 et 7 : résultats des élections
Page 8 : UDR - Hôpital
Page 9 et 10 : TPE 2016
Page 11 : commande des agendas 2017
Page 12 : partenaire

INFO-TPE.fr
Salariés des Très Petites Entreprises

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

AFOC :

Tous les mardis après-midi dès 14h00

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression
UD FO des Ardennes
21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03 24 33 23 21
http://08.force-ouvriere.org
E-mail: udfo08@wanadoo.fr
CPPAP: 0219 S 08097

TPE 2016 : la dernière ligne droite !

En 2012, alors qu'à peine plus de 10 % des 4.5 millions de salariés concernés avaient voté, Force Ouvrière avait réalisé un score de 15.25 % des voix. L'objectif est bien évidemment de faire encore mieux cette fois.

Les enjeux de ce scrutin en termes de représentativité sont importants. Le résultat de cette élection déterminera non seulement le nombre de nos représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les TPE (CPRI), créées par la loi Rebsamen, mais également le nombre de conseillers prud'homaux. En outre, il pèsera sur le calcul de la représentativité des syndicats au niveau national.

Un rendez-vous à ne pas manquer entre le 30 décembre 2016 et le 13 janvier 2017…

Le Secrétaire Général Jean-Pierre Glacet

Bilan de la rupture conventionnelle (suite à la circulaire confédérale du N° 207 en date du 28 octobre 2016):

Force est de constater que la rupture conventionnelle devient un mode important de rupture du contrat de travail car depuis 2008 plus de deux millions ont été homologuées !

Au niveau national :

	2008 (d'août à janvier)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (de janvier à août)
Nombre de RC homologuées	31 703	197 487	255 884	299 028	332 083	316 754	336 587	358 441	259 800*

*si nous appliquons une simple règle de trois pour l'année 2016, leur nombre serait de **389 700**…

En 2009, 9,2% des salariés se sont fait assister, pendant le ou les entretiens, contre 7,4% en 2011 et 16% en 2012. En 2011, le refus d'homologation a été motivé dans 40% des cas par une indemnité de rupture inférieure à l'indemnité minimum et dans un peu plus de 25% par le non-respect du délai de rétractation de 15 jours.

Sur l'année 2012 :
- 13% avaient moins de 20 ans ;
- 18% de 30 à 49 ans ;
- 16% de 50 à 54 ans ;
- 20% avaient 55 ans et plus dont 26% des 58-59 ans.

Par ces chiffres, on voit bien que ce dispositif se substitue aux systèmes de pré-retraite puisqu'en 2012, 36% des signataires d'une convention de rupture sont âgés d'au moins 50 ans.

Le profil des allocataires, suite à une rupture conventionnelle, est assez parlant : ils sont plus jeunes que ceux licenciés pour motif économique ou individuel, mais surtout plus formés et avec des rémunérations nettement supérieures aux autres. Il s'agit donc de personnes plutôt jeunes (< 45 ans) avec un niveau BAC + 3 voire + 5 et des rémunérations relativement élevées**. Il est à noter qu'il existe un effet d'appel sur les 57 ans et plus, où l'on constate une surreprésentation.**

Au niveau départemental (chiffres 2015 disponibles sur le site de la DIRECCTE – note de conjoncture) :

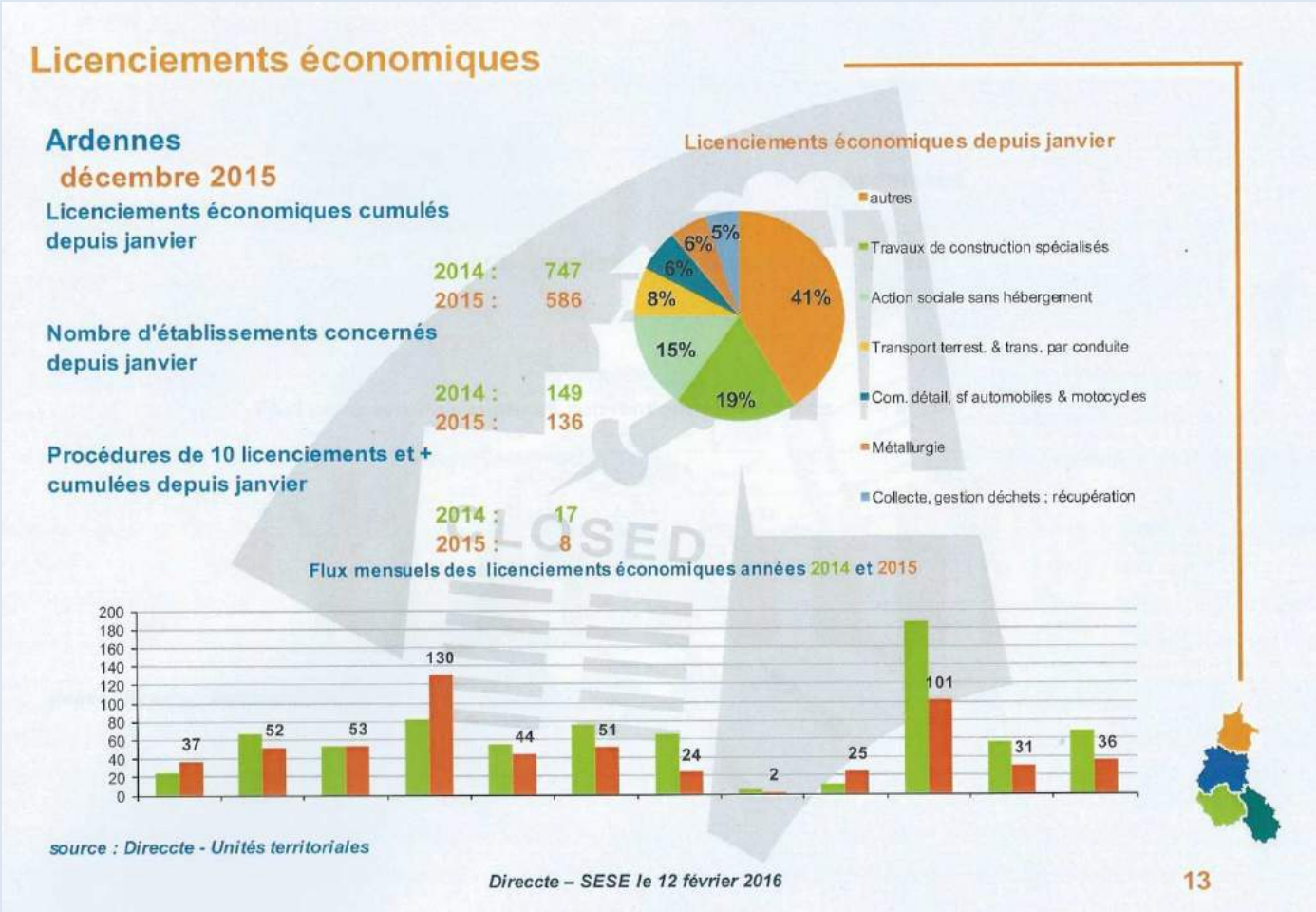

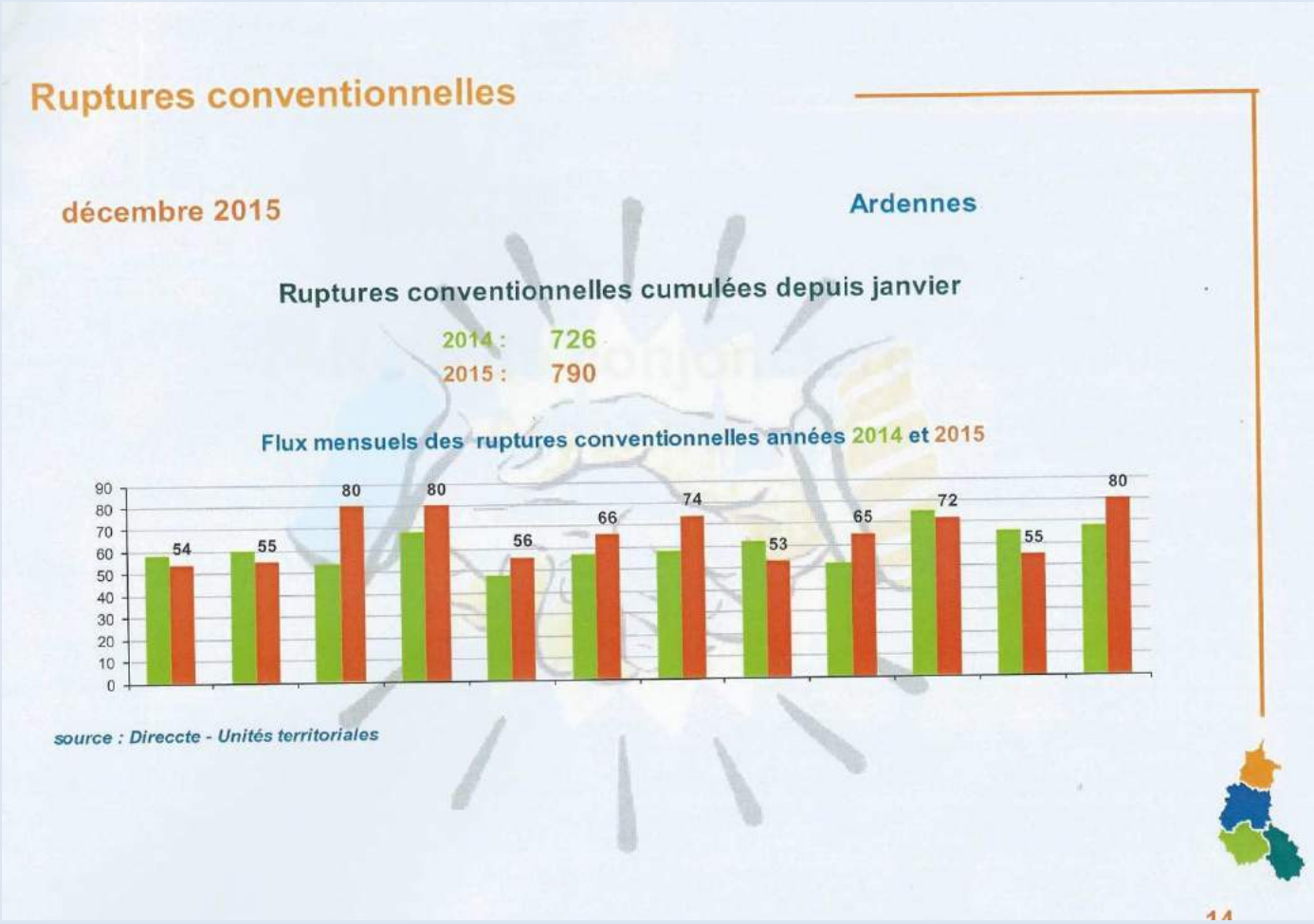

Au regard de ces deux indicateurs, pas besoin d'être un fin analyste pour comprendre la situation de notre département des Ardennes :

- Le secteur de la métallurgie souffre énormément (mais avais-je besoin de le préciser ?) avec 46 % des licenciements alors que son nombre de salariés ne représente que 31 % du total
- La progression importante des ruptures conventionnelles entre 2014 et 2015 (plus que la region CA)
- A l'inverse, les licenciements au motif économique diminue entre 2014 (747) et 2015 (586), probable transfert vers la rupture conventionnelle… avec moins de droits pour les salariés.
- Le pic du mois d'octobre 2014 (en vert) s'explique par le PSE Électrolux
- Mêmes constats pour notre region (ex CA)
- …

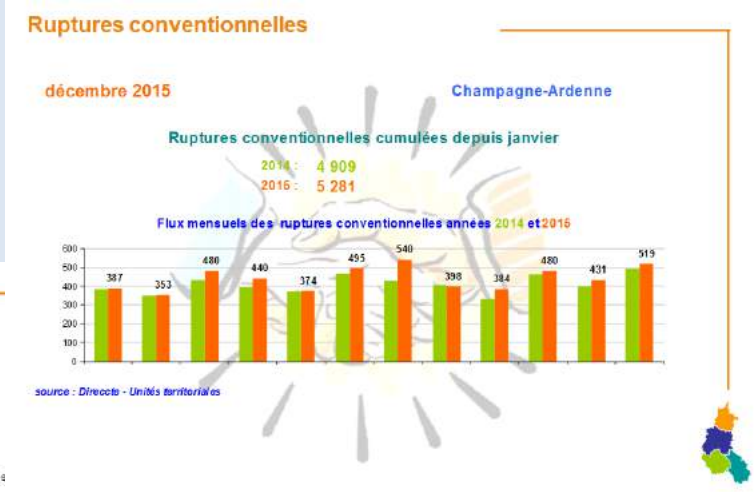

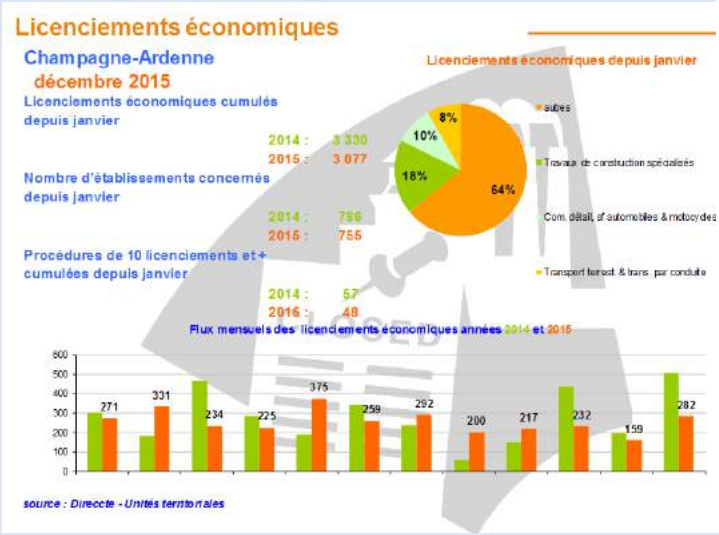

Que nous réservent les chiffres 2016 ? Depuis la mise en place de la region "Grand Est" au 1er janvier 2016, la DIRECCTE n'a pas mis à jour ces documents…

Le dessin de FAB (Arcellor site de BAZEILLES)

Retour sur la journée du 15 septembre :

Certes, le rassemblement de ce jeudi 15 septembre devant les locaux de la préfecture des Ardennes n'a pas bénéficié d'un nombre conséquent de manifestants ; nous étions 150 en tout et pour tout (chiffre de la police) et non une soixantaine comme le relate notre journal local… Mais pour l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes, il n'est pas question de baisser les bras et déjà, un nombre important de recours a été déposé par notre Confédération (QPC, cas de salariés, non-conformité à une directive européenne etc…).

L'adoption de la loi EL-KHOMRI marque ainsi, officiellement pour le temps de travail, la disparition du principe de faveur et l'inversion de la hiérarchie des normes auxquels nous sommes profondément attachés.

Cette loi ne sera toutefois applicable que lorsqu'elle aura été promulguée et publiée au JO une fois que le Conseil constitutionnel, qui vient d'être saisi, aura rendu sa décision.

En outre, même après sa promulgation, plus de 120 décrets seront nécessaires pour la rendre effective…

Mais, notre détermination à combattre cette loi reste entière et son adoption définitive ne mettra pas un terme à notre demande d'abrogation.

Formations 2017 :

Découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat, 3 sessions programmées :

- du 20 au 24 février
- du 4 au 8 septembre
- du 23 au 27 octobre

Connaitre ses droits

- du 27 au 31 mars

Négocier

- du 21 au 23 novembre

Découvrir l'économie

- du 12 au 14 décembre

AFOC à l'UD des Ardennes : lutte contre les messages indésirables

33700 PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LES SPAMS VOCAUX ET SMS

Qu'est ce qu'un SPAM vocal ou sms : c'est une technique frauduleuse consistant à inciter les destinataires à rappeler des numéros surtaxés ou à transmettre un SMS surtaxés sans qu'un service ne soit effectivement rendu.

EXEMPLE vous trouvez un message vocal sur votre répondeur vous annonçant que vous avez remporté un bon d'achat dans une grande enseigne. Vous êtes invité à rappeler un numéro de téléphone pour donner vos coordonnées et obtenir votre bon d'achat. Sauf que le numéro en question est un numéro surtaxé

Vous devez vous alarmez si vous recevez un message vous invitant à composer un numéro de téléphone payant, à envoyer un message par SMS à un numéro payant ou à cliquer sur un lien.

Si vous recevez un SPAM SMS, vous pouvez le signaler à la plateforme :

- dés la réception d'un SMS indésirable sur votre mobile vous pouvez le transférer directement au 33700 (ne pas ajouter de commentaires pour faciliter le traitement).
- Vous recevez alors un message du 33700 qui vous demande de compléter le signalement en indiquant le numéro de celui qui vous a envoyé le message indésirable.
- Un dernier message du 33700 vous informe que le signalement est terminé

Vous pouvez également signaler le spam vocal ou SMS en remplissant le formulaire en ligne sur www.33700.fr

L'annuaire inversé

Vous pouvez retrouver à qui appartient le numéro surtaxé, ou numéro court en vous rendant sur le site www.infosva.org

Bloctel.gouv.fr

Si vous êtes dérangé par de multiples appels de démarchages téléphoniques, vous pouvez vous inscrire sur bloctel, c'est une nouvelle liste d'opposition aux démarchages commerciaux

Vous recevez par @mail une confirmation d'inscription sous 48h, votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans le courriel

Inscription gratuite pour les consommateurs. Plus d'info sur le site : www.bloctel.gouv.fr

Compte Facebook de l'UD des Ardennes :

En complement de son site internet (http://08.force-ouvriere.org/), l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes vient d'activer son compte Facebook.

Désormais, chacun pourra se connecter et rester informé tant sur notre actualité syndicale que celle des autres départements ou syndicats…

Ne pas hésiter à le faire connaitre, plus de 200 surfeurs nous ont déjà rejoint en moins d'une semaine ! à rechercher avec:

Udfo Ardennes

NESTLE (FGTA)

Délégués du Personnel (1er collège)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	***49***	***49***
Votants	***42***	***42***
Nuls	***1***	***1***
Exprimés	***41***	***41***
FO	***6***	***7***
CGT	***26 -2 élus***	***24 – 2 élus***
CFDT	***9 -1 élu***	***10 – 1 élu***

Délégués du Personnel (2ème collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Inscrits	***51***	***51***
Votants	***46***	***44***
Nuls	***2***	***1***
Exprimés	***44***	***43***
UNSA	***25 -1 élu***	***23***
CGT	***13***	***20 – 1 élu***

Comité d'entreprise (1er collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Inscrits	***49***	***49***
Votants	***42***	***42***
Nuls	***1***	***1***
Exprimés	***41***	***41***
FO	***4***	***6***
CGT	***26 -2 élus***	***26 – 2 élus***
CFDT	***11 -1 élu***	***9 – 1 élu***

Comité d'entreprise (2ème collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANTS
Inscrits	***51***	***51***
Votants	***46***	***44***
Nuls	***2***	***1***
Exprimés	***44***	***43***
UNSA	***13 – 1 élu***	***26***
FO	***5***	***/***
CGT	***26 -1 élu***	***17– 2 élus***

Fonderie BEROUDIAUX (métallurgie)

Délégués du Personnel (1er collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Inscrits	***37***	***37***
Votants	***28***	***28***
Nuls	***2***	***4***
Exprimés	***26***	***24***
FO	***26 - 1 élu***	***24 - 1 élu***

INNOVATION DEVELOPPEMENT SAS (métallurgie)

Délégués du Personnel (1er collège)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Inscrits	***55***	***55***
Votants	***41***	***40***
Nuls	***4***	***6***
Exprimés	***37***	***34***
FO	***33 - 2 élus***	***/***
CGT	***4 - 1 élu***	***/***

L'INFO DU RETRAITÉ
la force syndicale
Organe trimestriel de l'UDR (Union Départementale des Retraités)
FO des Ardennes
21, rue Jean Baptiste Clément 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
U.D.R ARDENNES

RETRAITES : L'AUGMENTATION DES RETRAITES ET DES PENSIONS EST UN DROIT !

Pour la troisième année consécutive, les retraités ne percevront pas un euro de plus, alors qu'ils ont besoin avant tout d'une hausse de leur pouvoir d'achat. Les retraites et pensions des régimes de base public et privé, les retraites des régimes complémentaires Arrco et Agirc, ainsi que toutes les pensions de réversion sont privées de revalorisation, au motif de l'absence d'inflation constatée.

Rappelant que les retraites sont « gelées » depuis 2013, les retraités FO revendiquent l'augmentation du montant de leur pension. Lors de la réunion du Comité Exécutif de l'UCR FO, qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2016 et auquel participe l'UDR des Ardennes, les retraités FO ont voté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils revendiquent :

« - le rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- le retour à l'indexation annuelle au 1er janvier de l'ensemble des retraites et pensions ;
- le retour à la règle des dix meilleures années pour le calcul des retraites du privé ;
- une retraite dont le montant minimum soit équivalent au SMIC, pour une carrière complète ;
- le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion ;
- le rétablissement de la demie- part supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ;
- la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ;
- la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) pour l'autonomie de 0,3% acquittée depuis le 1er avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie qui, de plus, a été détournée de son objet depuis l'origine ;
- la suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables ;
- le maintien des régimes spéciaux. »

Salarié aujourd'hui, retraité demain, la solidarité intergénérationnelle est le socle des actions revendicatives que mène la confédération FO. La revendication est le moteur du progrès social !

Hôpital : Retour sur la journée du 8 novembre :

Plus de 70 manifestants sont venus défendre l'Hôpital public et les conditions de travail, les revendications principales portaient sur:

- Suppression de 22 000 postes et 16 000 lits avec une mobilité force des agents
- Les augmentations générales des salaires
- LMD des paramédicaux, le compte n'y est pas
- L'abrogation de tous les ordres paramédicaux
- Dégradation des conditions de travail
- Statuts des corps
- Les contractuels utilisés comme variables d'ajustement
- …

TPE 2016

ÉLECTIONS DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017

FAITES VOTER FO

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS

Si chacun d'entre vous **fait voter au moins une personne** de son entourage qui travaille dans une Très Petite Entreprise de moins de 10 salariés (assistante maternelle, coiffeur, boucher, poissonnier, salarié d'un hôtel, d'un café, d'un restaurant…) **vous donnerez plus de poids à FO pour porter votre VOIX.**

À tous les niveaux de négociations (interprofessionnelles, dans la branche...), favoriser une forte représentativité de FO, c'est garantir une négociation indépendante et intransigeante pour l'égalité des droits **quelle que soit la taille de votre entreprise**.

Face au faible taux de participation, si chacun d'entre vous fait voter deux personnes de son entourage, alors **Force Ouvrière** deviendra la 1ère **organisation syndicale**.

C'est possible avec VOUS !

La grande élection syndicale pour les salariés des Très Petites Entreprises

www.info-tpe.fr

FO TPE 2016

TPE 2016

ÉLECTIONS DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017

FAITES VOTER FO

Comment VOTER ?

Chaque salarié des TPE recevra chez lui un bulletin de vote et des documents de propagande électorale.

Ensuite, c'est SIMPLE :

> Votez par Internet sur le site www.elections-tpe.gouv.fr,

> ou votez par correspondance.

Ouverture du scrutin : Vendredi 30 décembre 2016

Clôture du scrutin : Vendredi 13 janvier 2017

Cette date de clôture vaut pour tous les votes électroniques (France métropolitaine et DOM), ainsi que pour les votes par correspondance (France métropolitaine uniquement).

Proclamation des résultats : Vendredi 3 février 2017

Nous comptons sur VOUS.

La grande élection syndicale pour les salariés des Très Petites Entreprises

www.info-tpe.fr

FO TPE 2016

Commande groupée des agendas 2017 :

L'Union Départementale Force Ouvrière va commander prochainement des agendas 2017. Aussi, dans un souci de réaliser une commande commune UD/Syndicats, nous vous proposons de centraliser les besoins pour les Ardennes :

BON DE COMMANDE AGENDA 2017

Agenda « Poche » FO 2017	Quantité	Prix unitaire	Montant
		1,60 €	

Agenda « Semainier » FO 2017	Quantité	Prix unitaire	Montant
		12 €	

MONTANT TOTAL : _____

COORDONNEES DU DESTINATAIRE DE LA COMMANDE

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

_____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

Bon de commande à adresser à :

L' Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes
21 rue J.B Clément
08000 Charleville-Mézières
avec le règlement (aucune commande ne sera honorée sans ce dernier)

La **santé** GAGNE l'**entreprise**

Pause déjeuner à l'extérieur, dégustez équilibré

Prise au milieu du temps de travail, la pause déjeuner est souvent bâclée, « sautée » ou trop riche. Elle est pourtant indispensable pour être performant jusqu'à la fin de la journée. Quel que soit le lieu où vous déjeunez ou le temps dont vous disposez, un repas équilibré est toujours possible.

Raisonner sur la globalité

Idéalement, les apports énergétiques sur une journée doivent se répartir ainsi : 15 à 20 % au petit-déjeuner ; 40 à 50 % au déjeuner ; 35 à 40 % au dîner.

L'équilibre alimentaire ne s'établit pas sur un repas, ni même sur une journée, mais sur plusieurs jours, voire une semaine.

Abonnés 5 jours sur 7 aux repas d'affaires ou aux déjeuners sur le pouce, comment bien manger à l'extérieur ?

Au restaurant, des idées de menus

- En entrée, des légumes sous toutes les formes : salades composées, crudités, soupes, ratatouilles froides, mousses, soufflés...
- Plutôt qu'un plat en sauce, dégustez une viande grillée ou un poisson frais (à la vapeur, au four, ou au court-bouillon). Accompagnez-le d'un féculent et de légumes cuits.
- Un dessert à base de fruits : fruits de saison, salade de fruits, sorbets, fromage blanc avec coulis de fruits rouges...

Au fast-food, le hamburger « tout en un »

Un hamburger est à lui seul un plat complet. Il associe féculent, protéines animales et un peu de légumes. Il est pratique, mais très gras. Solution : pour limiter les graisses, choisissez-le simple (un seul steack) plutôt que double. Evitez ceux contenant du fromage ou du bacon. Préférez les salades composées plutôt que les frites. Pensez au yaourt à boire en dessert. Complétez par un fruit à croquer ou une salade de fruits. Et buvez de l'eau à la place des sodas, trop sucrés.

A la sandwicherie, facile de varier !

Alternez sandwichs (poulet, poisson, jambon blanc, thon avec des crudités) et salades composées (de riz, de pâtes...). Pensez aux soupes en accompagnement.

Astuces et conseils

- Les poissons dits « gras » (saumon, thon, sardine...) le sont souvent moins que la viande et ils apportent des acides gras essentiels à la santé et au bon fonctionnement du cerveau.
- Si vous aimez le fromage, accompagnez-le d'une salade verte. Il remplacera l'entrée et le dessert.
- Pour accompagner les frites, préférez le ketchup ou la moutarde à la mayonnaise, plus grasse.
- Pour limiter les graisses et le sucre, ayez le bon réflexe : n'utilisez que la moitié du sachet d'assaisonnement pour la salade, ou la moitié du sucre pour le café.
- En cas de furieuse envie de grignoter entre les repas, prenez un fruit, un jus de fruit (de préférence « 100 % pur jus ») ou une compote.
- Au dîner, équilibrez vos apports journaliers avec des légumes et des fruits, du pain et un produit laitier.

Plus d'informations sur : *www.lasantegagnelentreprise.fr*

03 87 18 40 53
patrick.haffner@harmonie-mutuelle.fr
www.protection-sociale-entreprise.fr

Harmonie mutuelle
En harmonie avec votre santé
www.harmonie-mutuelle.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1re mutuelle santé de France.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. DirCom - 01/15 - © Thinkstock